



LÉGATION DE SUISSE
EN URSS

Moscou, le 14 décembre 1954.

7.E.O./7.E.1. - DZ/dj

p. A. 14.62.3.0.

M. Dupont.
royez en que nous fournissons
dire à M. de Haller
4.1

Politique de neutralité
et commerce avec l'Est.

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue d'un déjeuner que j'offrais en son honneur, le 11 décembre, M. Zorine, Vice-Ministre des Affaires Etrangères, m'a entraîné dans une discussion sur la politique suisse de neutralité.

Nous parlions agriculture et j'avais mentionné les mesures prises en Suisse pour protéger les paysans contre la concurrence de producteurs étrangers qui sont favorisés par des frais de culture très inférieurs aux nôtres. J'avais ajouté que les produits agricoles faisaient seuls exception, dans une mesure d'ailleurs limitée, à la règle de libre importation appliquée par la Suisse. M. Zorine fit alors observer, sur un ton aimable mais non dépourvu de malice, qu'il n'en était pas de même en fait d'exportations. *) Il ajouta qu'il aimerait bien comprendre la politique de neutralité de la Suisse.

Si j'avais pu lui déclarer purement et simplement qu'en fait les autorités fédérales ne s'étaient jamais trouvées devoir refuser un permis d'exportation vers les pays de l'Est, je me serais passé de toute autre explication. Bien qu'on ne me tienne pas au courant de ce genre de décisions, je savais, parce que je m'étais renseigné récemment sur ce point à Berne, que tel n'était pas le cas.

Profitant de ce que nous nous trouvions chez moi, entouré d'un groupe de convives, et que l'offensive de mon interlocuteur survenait au cours d'une conversation aussi peu officielle que possible, j'expliquai de mon mieux et avec autant de franchise les circonstances découlant de notre politique de neutralité, et ce qui se passe dans le domaine de l'exportation des machines. Je fis observer, en particulier, à M. Zorine que pendant des années les industries suisses avaient été débordées par les commandes

*) Il y a quelques semaines déjà, intervenant dans une conversation entre M. de Stoutz et le Vice-Président Tevossian, M. Zorine avait fait, sur le même sujet, une remarque dont mon rapport du 4 novembre vous a informé.

Monsieur Max PETITPIERRE, Conseiller fédéral,
Chef du Département Politique fédéral,

B e r n e .



de leur clientèle attirée et qu'il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'elles se soient abstenues de conclure des affaires susceptibles de la leur aliéner. J'insistai également sur le fait que les matières premières que transforme l'industrie suisse proviennent des pays occidentaux.

M. Zorine me remercia, ajoutant que mes explications sur la politique de neutralité de la Suisse ne l'avaient pas convaincu.

Je n'insistai pas, me contenant de dire que si l'U.R.S.S. désirait une intensification du mouvement commercial avec la Suisse, il conviendrait, pour commencer, que les rapports de sa délégation commerciale à Berne avec la Division du commerce fussent plus étroits et plus fréquents.

Mon interlocuteur se borna à déclarer qu'il était souhaitable, à son avis, que les rapports commerciaux entre l'U.R.S.S. et la Suisse se développent.

L'attitude de M. Zorine n'a rien de surprenant: pour les Russes, ceux qui ne sont pas avec eux sont contre eux. Il faut lui savoir gré, je crois, de s'être exprimé avec autant de franchise. Si je ne suis pas parvenu à le convaincre, je pense néanmoins avoir fait en sorte qu'il comprenne que, maintenant qu'on ne se bat plus en Corée et en Indochine, il sera peut-être moins difficile de conclure entre l'industrie d'exportation suisse et l'U.R.S.S. des marchés portant sur certains des produits intéressants de ce dernier pays.

Il ne me paraît pas exclu que soit M. Zorine, soit même M. Molotov, revienne, à l'occasion sur ce sujet. Aussi apprécierais-je toutes instructions que vous jugerez utiles de m'adresser en vue d'une telle éventualité.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse :

E. de Halle

M. Dupont

J'ai expliqué à M. de Haller toute l'affaire
du Commerce Ouest - est à l'occasion de
son séjour à Berne. Voulez-vous le lui
récapituler par écrit. 24.12. 2

P.

Le chef du département pense qu'on devrait
envoyer un petit rapport à M. de Haller afin
qu'il soit en mesure de répondre si des questions
de ce genre lui étaient à nouveau posées
et qu'il puisse éventuellement reprendre la
conversation avec M. Zorine.

22.12.